D 26 05 25

Syndicat Intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 1 JUILLET 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le mercredi 1 juillet à dix-huit Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Francis PETRICIG.

Étaient présents : Thierry DUBUIS, Francis PETRICIG, Nicolas BUIS, Éric LLAMAS, Virginie MAS, Alain STEPHAN, Michel JEANNOT, Elma SOURD, José GARCIA, Jean-Michel FLUTET, Gersende GRANADO, Catherine ARNAUD,

Etaient excusés : Xavier ESTOURNEL (pouvoir à Gersende GRANADO), Hanaë-Marie GAMER (pouvoir à José GARCIA)

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents

Vu l'article L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Murois du 12 juillet 2022,

Le Président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif global de l'organe délibérant.
L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois dépasser 30% de l'effectif global de l'assemblée.

Le président rappelle qu'en application des délibérations antérieures le SIM disposait à ce jour d'un vice-président.

Au vu des éléments ci-dessus exposées, le Comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE FIXER** à un (1) le nombre de vice-président

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 1 juillet 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS — Communes de St-BONNET-de-MURE et de St-LAURENT-de-MURE

Le Président
Francis PETRICIG

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS — Communes de St-BONNET-de-MURE et de St-LAURENT-de-MURE

Le Secrétaire de séance
José GARCIA